



Message 2017-DICS-46

3 octobre 2017

du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'agrandissement et de la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg

Nous avons l'honneur de vous soumettre le message accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement de 60 000 000 francs en vue de l'agrandissement et de la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg (BCU-Centrale), dont le projet est intitulé «Jardins cultivés». Un projet connexe vise la mise à disposition d'un espace de stockage extérieur, avec un financement et un message séparés (Centre de stockage interinstitutionnel cantonal – SIC).

Le présent message comprend les points suivants:

1. Introduction	1
2. Présentation de la Bibliothèque cantonale et universitaire	1
3. Description du projet	2
4. Développement durable	5
5. Fonctionnement transitoire durant les travaux (2019–2023)	6
6. Estimation des coûts et financement	7
7. Calendrier	7
8. Référendum	7
9. Conclusion	8

1. Introduction

Le 25 juin 2014, le Grand Conseil acceptait par 80 voix (contre 5 et 6 abstentions) le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de l'agrandissement et de la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU-Centrale, message 2014-DICS-34). Depuis, un comité de pilotage a mené les travaux d'études permettant d'élaborer un projet détaillé. Dans ce contexte, une demande en vue d'obtenir des subventions fédérales a été préparée, tout comme celle de préavis pour le plan d'aménagement de détail. La demande de mise à l'enquête est en préparation. Enfin, les discussions avec les proches voisins, et en particulier avec la Société Saint-Pie-V, sont en cours pour trouver des solutions et une collaboration favorable au projet.

2. Présentation de la Bibliothèque cantonale et universitaire

Actuellement, la BCU se compose d'une bibliothèque centrale (BCU-Centrale), sise rue Joseph-Piller 2 et d'un dépôt rue de la Carrière 22 (BCU-Beauregard), et de 19 bibliothèques décentralisées sises à l'Université, dont la BCU-Centrale assure notamment la coordination sur le plan de la gestion bibliothécaire et des ressources électroniques. De plus, elle encadre la participation de 19 bibliothèques fribourgeoises associées au Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO). Bibliothèque d'étude et de culture générale, la BCU est au service de la population fribourgeoise et, en sa qualité de bibliothèque universitaire, de la communauté académique, à qui elle fournit les supports d'information pour l'enseignement et la recherche scientifique. La BCU a aussi pour mission la conservation et la mise en valeur du patrimoine cantonal: conservation des anciens manuscrits

et imprimés, dépôt obligatoire des imprimés et des enregistrements, collections de documents audiovisuels, archives de personnalités fribourgeoises, etc. Elle offre une programmation culturelle attractive et variée. Chaque année, la BCU-Centrale est ouverte durant 3900 heures et enregistre de l'ordre de 250 000 entrées. Elle met à disposition 2,75 millions de livres et volumes de revues et journaux. Ses fonds incluent 2200 manuscrits, 220 000 livres anciens ou précieux ainsi qu'une médiathèque avec 30 000 documents audiovisuels. La BCU possède également 1,5 million de photographies. Elle procède à plus de 500 000 prêts par année et acquiert en moyenne 40 000 livres par an. Son offre électronique comprend plus de 16 000 périodiques abonnés, 400 bases de données et un nombre croissant de documents patrimoniaux numérisés dont 1,5 million de pages de journaux fribourgeois.

Le personnel de la BCU-Centrale comprend 55,5 équivalents plein-temps, soit environ 75 personnes auxquelles s'ajoutent des personnes en formation professionnelle, celles engagées par des crédits extraordinaires ou en programme d'emploi temporaire, ainsi que des civilistes. Le traitement des documents étant centralisé, une trentaine de bibliothécaires engagés à l'Université travaillent également à la BCU-Centrale, qui doit donc disposer de places de travail pour plus de 130 personnes.

3. Description du projet

L'infrastructure actuelle de la BCU-Centrale est précaire et de plus en plus défaillante, ce qui engendre des risques importants et des problèmes à résoudre dans les meilleurs délais, touchant à la sécurité des personnes, à la stabilité des bâtiments (notamment des magasins rue St-Michel où un étayage provisoire a dû être posé en été 2017), à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, aux conditions climatiques du stockage (à la limite du tolérable, y compris pour les fonds précieux), à la consommation d'énergie pour le chauffage et la climatisation et aux installations techniques dépassées (risque de panne définitive des rayonnages mobiles qui paralyserait l'institution et nécessiterait une évacuation coûteuse).

Le Message 2014-DICS-34 du 8 avril 2014 relatif au crédit d'étude précisait les étapes du projet depuis 2001 (cf. Message no 284 du 16 janvier 2001), comprenant une analyse des besoins, un concours d'architecture, un réexamen en deux volets en 2013 (BCU-Centrale et espace de stockage extérieur) puis l'étude du projet. Le projet vise quatre objectifs principaux: la création pour le public d'un libre accès multidisciplinaire aux livres et périodiques, l'amélioration et le renforcement des structures d'accueil et de fonctionnement, la création d'un «Learning Center» moderne et compétitif, l'augmentation des surfaces de stockage (en grande partie délocalisées) avec des conditions de sauvegarde améliorées

en particulier pour les livres patrimoniaux et précieux qui seront stockés dans la nouvelle BCU-Centrale.

Le manque de capacité de stockage touchant aussi les autres institutions culturelles de l'Etat, le Grand Conseil a accepté le 7 septembre 2016 l'octroi d'un crédit d'engagement pour acquérir un bâtiment sis à Schmitten et lui apporter les transformations nécessaires pour y installer un Centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) (Message 2015-DICS-67). En raison de difficultés techniques imprévues et des importants coûts supplémentaires que ces dernières auraient engendrés, le Conseil d'Etat a décidé de renoncer à utiliser le crédit octroyé. Il s'en expliquera dans sa réponse à la question D. Bonny et O. Flechtner (Question 2017-CE-152) et B. Boschung et M. Bapst (2017-CE-218). Conscient de l'urgence de ce dossier, il prépare une solution alternative et adressera un nouveau projet de décret au Grand Conseil pour établir le SIC. Cette solution permettra de remplir une partie du programme des locaux de la BCU, soit 30% des surfaces utiles (ou 7500 m² y c. réserve de 15 ans).

3.1. Architecture

Le site est caractérisé par les deux rues qui bordent la parcelle, dont le trafic est réduit (zone 20 et zone piétonne), et par la présence d'un parc situé au centre de l'îlot urbain. L'intitulé «Jardins cultivés» exprime l'attachement du projet au monde végétal. Ce thème central est présent dans la relation entretenue entre l'agrandissement de la bibliothèque et le parc intérieur de l'îlot ainsi que dans l'aménagement des toitures en jardins d'agrément publics.

Le programme d'extension de la BCU-Centrale prévoit le réaménagement des locaux existants à la rue Joseph-Piller 2 reliés à un bâtiment neuf sur les parcelles propriétés de l'Etat, rue St-Michel 4 et 6 à Fribourg. Situé au centre-ville et proche des transports publics, le lieu profite d'un environnement calme propice aux activités de la bibliothèque.

Le rôle représentatif envers la ville est laissé aux bâtiments historiques néobaroques de 1910, dont les façades sur les rues sont emblématiques au niveau patrimonial. L'agrandissement enlace ces bâtiments et se développe vers le parc pour donner une unité à l'ensemble.

La nouvelle entrée principale créée sur la rue St-Michel donne une nouvelle image ouverte et représentative de la dimension publique de la BCU. L'utilisateur découvre, dès le hall d'entrée, les services qui s'offrent à lui, notamment l'espace pour les activités culturelles (expositions, etc.), la cafétéria, la salle multifonctionnelle, les espaces de travail et le libre accès aux livres. La succession des vides aménagés entre les étages de la nouvelle entrée et de l'entrée historique, avec les escaliers adossés à la façade du bâtiment des anciens magasins, donne à l'utilisateur une lecture claire des différents espaces publics. Des places de travail de différents types sont mises à disposi-

tion dans les espaces de grandes dimensions de l'agrandissement, généreusement ouverts vers le parc, avec son calme, ses couleurs et sa lumière naturelle.

3.2. Programme des locaux

8 étages sont distribués sur l'ensemble des bâtiments, dont 6 étages accessibles au public pour les livres en libre accès ainsi que pour les espaces d'étude et 2 étages destinés au stockage en sous-sol. Les ailes Est et Ouest des bâtiments existants ainsi que l'extension Ouest abritent les locaux pour les professionnels (bureaux et ateliers). Le niveau 0, étage de l'entrée principale, accueille les locaux publics qui complètent le programme de la bibliothèque.

En tant qu'institution, la bibliothèque agrandie et réaménagée répond aux besoins des usagers (750 places de travail différenciées individuelles, 150 places dans des salles de travail en groupe et mise à disposition d'un grand libre accès d'une capacité de 300 000 ouvrages) et intègre les locaux dédiés aux activités culturelles (expositions, lectures, cycles de conférences ou séminaires). Le concept d'organisation est axé sur ce fonctionnement public.

La surface utile totale du bâtiment de 14 600 m² est répartie comme suit:

> Accueil, activités culturelles, cafétéria	1100 m ²	8%
> Zones pour le public: libre accès et places de travail	7600 m ²	52%
> Bureaux et ateliers pour les professionnels	1700 m ²	12%
> Magasins de stockage, essentiellement biens patrimoniaux	2700 m ²	19%
> Stockage divers et locaux techniques	1500 m ²	9%

La BCU sera composée de deux extensions: d'une part l'extension qui se développe entre la rue St-Michel et le parc, avec 5 étages hors-sol (niveaux 0 à 4) et 3 étages en sous-sol (niveaux -1 à -3) et, d'autre part, l'extension Ouest, qui donne sur la rue Joseph-Piller, avec 5 étages hors-sol (niveaux 0 à 4) et de 2 étages en sous-sol (niveaux -1 à -3).

Le rez-de-chaussée (niveau 0), avec la nouvelle entrée sur la rue St-Michel, abrite le hall d'accueil (249 m²), le secteur du prêt et des renseignements (186 m²) et ses bureaux (181 m²), la cafétéria publique (274 m²), la salle multifonctionnelle (124 m²), ainsi que la salle des activités culturelles (159 m²). La configuration de cet étage permet un accueil de qualité du public par le personnel et l'accès aux systèmes automatisés de prêt et de retour des livres empruntés. La concentration du programme culturel à cet étage d'entrée favorise l'organisation d'événements en relation avec la bibliothèque. L'accès aux étages se fait par de grands escaliers en enfilade, qui suivent le bâtiment des anciens magasins en direction de l'entrée historique qui devient secondaire, et par la circula-

tion verticale (escaliers et ascenseurs) disposée à l'angle de celui-ci.

Les niveaux supérieurs (1 à 4) ainsi que le premier étage inférieur (-1) sont dévolus à la mission universitaire et publique de la bibliothèque: ouvrages en libre accès et places de travail (7633 m²). Les étages 1 et 2, avec une hauteur de vide d'étage de 3 m 80, en sont les espaces majeurs. Dans le volume des anciens magasins, situés le long de la rue St-Michel, de grandes salles de travail sont aménagées avec les salles de groupe fermées en mezzanine; ces dernières sont également mises à disposition sur l'étage -1. Le deuxième étage correspond au niveau principal de l'ancien bâtiment; il inclut la salle de lecture historique, la rotonde et l'entrée historique sur la rue Joseph-Piller. Le troisième étage abrite le libre accès dédié aux fonds fribourgeois, la salle de consultation des collections spéciales, la salle de Castella et les bureaux des services concernés. La répartition des locaux de cet étage permet de rapprocher les bibliothécaires spécialisés de la BCU du public intéressé par ces domaines, tout comme pour les domaines «langues et littératures» (étage +2) et «musique» (étages +4) dont les actuelles bibliothèques sises à l'Université sont complètement intégrées dans les nouveaux locaux de la BCU-Centrale. Au sud, une double hauteur avec un escalier donne accès au quatrième étage, en attique, ouvert sur la toiture qui offre une terrasse publique aménagée en jardin d'étude et d'agrément.

Les étages en sous-sol (-2 à -3) sont consacrés essentiellement au stockage dense de tous les fonds patrimoniaux (2662 m²). Ces niveaux sont construits tel un «écrin», de manière à assurer une parfaite conservation des collections à très long terme. La configuration des locaux permet une exploitation rationnelle en lien avec les circulations verticales de tout le bâtiment.

Au rez-de-chaussée de l'extension Ouest sur la rue Joseph-Piller (niveau 2) se situe l'entrée du personnel et une place de livraison avec un quai de déchargement. Les quatre étages supérieurs (niveaux 3 à 6) sont occupés par les bureaux des acquisitions, du catalogage et de la logistique (403 m²). Les niveaux inférieurs (1 et 0) en sous-sol sont réservés pour les diverses activités des professionnels (économat, etc.). Cette aile, séparée des prestations publiques de la BCU, fonctionne de façon verticale. La relation avec le reste de la bibliothèque se fait au niveau 1 par un couloir qui permet sur tout le bâtiment une circulation horizontale, réservée au personnel, vers les espaces de stockage, le libre accès et le service du prêt.

Enfin, les bureaux de la direction, des secteurs des technologies de l'information, du web et des infrastructures informatiques ainsi que les ateliers de reliure et d'équipement, réaménagés dans le bâtiment principal, reprennent la disposition originale des locaux de 1910.

L'ensemble formé par les bâtiments existants et le nouvel agrandissement offre ainsi une bibliothèque moderne et spacieuse fortement intégrée au site urbain. La répartition du programme permet une séparation claire entre les flux des livres et du personnel et celui du public.

Le détail du programme des locaux ainsi que les plans figurent en annexe de ce message.

3.3. Conception du bâtiment

Le bâtiment sera représentatif du développement durable (voir aussi point 4). Par sa position au centre-ville et sa vocation de service public, une première réponse selon les trois axes économie, écologie et social est donnée. Les normes de l'Etat pour les bâtiments publics seront respectées pour les bâtiments de l'agrandissement.

Le nouveau bâtiment regroupe des espaces avec des exigences de climat et de confort très différentes: des sous-sols accueillent des archives du patrimoine et des livres précieux, des étages hors terre abritent les salles de travail et le libre accès aux livres, ainsi que des services spécifiques à une bibliothèque et l'administration. Le climat doit être contrôlé et adapté à chacune de ces fonctions. Les exigences de conservation des livres et autres supports (photographies, objets multimédia, etc.) stockés différencient deux zones de conservation: d'une part, deux niveaux inférieurs enterrés avec un climat (température, humidité, poussière) contrôlé finement par des installations de conditionnement et, d'autre part, des niveaux supérieurs hors terre où le climat doit avant tout être confortable pour les personnes.

L'étude du microclimat urbain du lieu permet de rationaliser les installations techniques. La face Ouest donne sur un parc végétalisé très calme et la zone Est est cernée par des rues dont la circulation est limitée. Ces éléments sont pris en compte pour utiliser la ventilation naturelle à certains moments de l'année et de la journée.

Les bâtiments de 1910 étant placés sous la protection des biens culturels, les exigences sont nettement plus basses que pour les nouvelles constructions, de sorte que les interventions sur les éléments de construction (fenêtres, toitures, ventilations) restent limitées. Ces derniers peuvent être rénovés sans surcoûts déraisonnables et sans altérer l'aspect historique du bâtiment.

Enveloppe

Le principe des façades s'appuie sur les exigences suivantes: offrir un maximum de lumière naturelle, donner la possibilité de tamiser cette lumière, garantir la protection solaire et octroyer à la bibliothèque une nouvelle image en accord avec les façades existantes. Pour atteindre l'objectif énergétique, les façades sont très performantes. Le pourcentage de surface vitrée de la façade est optimisé pour répondre à ces exigences.

Des parties ouvrantes permettent l'aération par ventilation naturelle, en complément aux installations techniques.

Les façades sont composées de deux éléments: la face vitrée en profilé aluminium avec contrecœur et une maille en bois, dont la densité est déclinée en dégradé selon l'étage ou l'orientation de la façade. La résille en bois donne un caractère à ce bâtiment en faisant référence à l'ambiance du parc. Elle fait aussi office de protection solaire fixe, les lames verticales réduisant la quantité de rayonnement direct avec un effet de filtre. Des stores automatiques extérieurs permettront de contenir l'effet de surchauffe et de contrôler l'apport de lumière; une protection mobile intérieure s'ajoute pour les places de travail publiques du libre accès, permettant à l'utilisateur de contrôler l'éclairage selon ses besoins.

Structure porteuse

La structure porteuse est composée de dalles et piliers en béton armé. Avec un minimum de murs porteurs, le bâtiment pourra facilement s'adapter à de futures nouvelles affectations des locaux: seuls des éléments du second œuvre devraient être modifiés.

Le bâtiment existant dit «Anciens Magasins» a subi des dégâts au niveau des dalles, causés par les importantes charges qui ont entraîné des déformations irréversibles et une instabilité structurelle nécessitant des travaux d'urgence en 2017 (pose de 273 étais de stabilisation provisoire). Dès lors, seules les façades sont conservées et restaurées. Vu leur faible hauteur, un étage sur deux est supprimé de façon à former des mezzanines pour les salles de groupe. Ce bâtiment est ainsi réhabilité avec un nouveau programme qui maintient la cohérence des façades. Du côté Ouest, la façade est remise en valeur et participera à l'atmosphère intérieure de la nouvelle bibliothèque. Enfin, la charpente est conservée dans son ensemble.

Matérialisation

Les matériaux sont choisis de façon à répondre aux besoins spécifiques des locaux, dans un esprit d'efficacité et de pérennité. Ils confèrent une ambiance propre à la bibliothèque en révélant la qualité des espaces. Ainsi, dans les locaux du libre accès et dans les espaces communs ainsi que dans les bureaux, les sols sont en revêtement de granulés de caoutchouc, matériau qui limite les bruits d'impacts ou de chocs. Du bois d'essence indigène est utilisé dans les parties représentatives des espaces du libre accès et les menuiseries intérieures.

3.4. Conception énergétique et technique

Les façades de la nouvelle construction vers le parc permettent de bénéficier d'une lumière de qualité et d'une ventilation naturelle selon le climat extérieur. Comme l'apport de fraîcheur est possible en été grâce à la ventilation naturelle nocturne, l'installation de ventilation contrôlée peut être réduite et dimensionnée pour le fonctionnement hivernal, ce

qui réduit passablement les frais de fonctionnement. La production de froid se limite au conditionnement (très réduit) des locaux de stockage enterrés et des locaux fortement occupés. Les bâtiments seront reliés au réseau de chauffage à distance FRICAD pour la production de chaleur.

La distribution principale des techniques du bâtiment se fait par des gaines disposées à côté des circulations verticales réparties à intervalles réguliers dans le bâtiment. Le principe d'éclairage artificiel prévoit une lumière de qualité sur les places de travail et une illumination plus diffuse dans les espaces de circulation soumis à une détection de présence comme dans les magasins de stockage.

3.5. Mobilier et équipement

Le mobilier joue un rôle important dans l'aménagement. Ainsi, les utilisateurs pourront s'approprier les espaces d'accueil et de libre accès aux livres grâce à la qualité et à la disposition du mobilier dont la matérialisation fait largement appel au bois. L'emplacement des meubles et étagères permet de définir les circulations ainsi que les espaces de lecture, qui seront proches des façades pour bénéficier de la lumière naturelle. Des poches dédiées aux places de travail sont réparties dans le bâtiment afin d'offrir des ambiances variées. Les salles de lecture sont équipées de grandes tables destinées au travail individuel et sont dotées d'une lampe de lecture individuelle ainsi que de prises électriques intégrées au mobilier; la couverture WIFI sera généralisée pour le public; les bureaux professionnels et les salles pour le travail de groupe destinées aux usagers seront équipés de prises pour l'accès câblé au réseau informatique.

3.6. Accès pour personnes à mobilité réduite

La nouvelle entrée publique à la rue St-Michel et l'entrée du personnel sur la rue Joseph Piller, de plain-pied depuis les trottoirs, offrent des accès sans obstacle jusqu'aux ascenseurs. Le réglage des étages entre anciens et nouveaux bâtiments permet d'obtenir des étages sans différence de niveaux. L'élimination des barrières architecturales est primordiale tant pour les personnes à mobilité réduite que pour la bonne exploitation logistique de la bibliothèque.

3.7. Aménagements extérieurs

Les aménagements extérieurs complètent l'intégration du bâtiment dans le site. Du côté du parc, ils cherchent à assurer une continuité visuelle avec celui-ci, grâce à des plantations en accord avec le parc situé sur la parcelle voisine. Le rapport du pied du bâtiment avec le terrain se fait avec des terrasses en contre-bas, de manière à détacher la façade. Le long de la rue St-Michel, un parvis en gradins permet de se raccorder à la rue en pente et offre un espace couvert à l'entrée. Un projet de réaménagement de cette rue et de la rue St-Pierre-Canisius

avec des places de stationnement pour les deux roues est développé conjointement avec la Ville de Fribourg en relation avec le projet de la BCU.

Les terrasses disposées au troisième étage et la toiture terrasse accessible depuis l'attique font partie intégrante de la bibliothèque en tant qu'espaces d'étude, de rencontre, de délassément, d'activité ou de lecture. L'aménagement en jardin d'agrément de cette toiture est soigné de manière à permettre l'appropriation de ce lieu par le public; celui-ci sera conçu de telle manière qu'il nécessitera peu d'entretien avec du mobilier largement fixe (possibilités de s'asseoir, tables, etc.).

4. Développement durable

Lors de la préparation du crédit d'étude, ce projet a été analysé par le chef de service en charge et le groupe de pilotage du projet, selon les instructions de l'équipe d'audit avec la Boussole21.

Dans sa dimension économique, le projet renforce l'attrait du canton et de la Ville de Fribourg et engendre des retombées directes et indirectes importantes sur l'environnement économique local, liées à la construction et au renforcement de l'Université et de la BCU. Il nécessite un financement public qui bénéficie de subventions fédérales et apporte un retour sur investissement, notamment en raison de:

- a) la renonciation à la location de différents espaces par la bibliothèque, en particulier la fin des coûts de location annuels de 400 000 francs pour le dépôt BCU-Beauregard;
- b) grâce à l'intégration de cinq bibliothèques spécialisées, l'Université peut libérer environ 1300 m² de surfaces, 5 kilomètres de rayonnages pour les livres, ainsi que 200 places de travail ou d'étude, ce qui conduit à une économie des coûts de location (environ 250 000 francs par année) et d'entretien. A la BCU-Centrale seront intégrées les deux Bibliothèques de langues et littératures médiévales et modernes, la Bibliothèque de musicologie, la Bibliothèque de l'Europe orientale et centrale ainsi que la Bibliothèque des langues étrangères et du plurilinguisme;
- c) au niveau de la formation et de la culture, la mise à disposition de prestations et d'infrastructures modernes et attractives dont profitera toute la population du canton;
- d) une amélioration de la protection et de la mise en valeur du patrimoine documentaire cantonal;
- e) la mise aux normes des conditions de sécurité pour les personnes et les biens, ainsi que l'accès aux locaux pour les personnes à mobilité réduite.

Dans la dimension environnementale, le projet répondra aux normes de l'Etat pour les bâtiments publics (Minergie-P, Standard de Construction Durable suisse – SNBS) et permettra d'économiser ou d'autoconsommer (panneaux solaires)

de l'énergie. Le projet utilise du bois, principalement en façade. S'agissant de l'attrait de la mobilité douce, il est à relever que la future BCU-Centrale se situe au cœur de la zone de rencontre réalisée sur les rues Joseph-Piller, Saint-Michel, Saint-Pierre-Canisius, Varis et Jean-Grimoux dans le cadre des mesures d'accompagnement du Pont de la Poya. Il est à la proximité immédiate de la gare et des bus urbains ou régionaux.

Dans la dimension culturelle et sociale, ce projet améliore clairement les conditions-cadre pour la formation des étudiants de l'Université, des Hautes Ecoles et des gymnases, ainsi que de l'ensemble de la population. Il tient compte de la protection du patrimoine par la rénovation de l'actuel bâtiment de 1910 revêtant une importance nationale. Il a par ailleurs pour conséquence de valoriser l'espace public de l'îlot urbain.

5. Fonctionnement transitoire durant les travaux (2019–2023)

Durant les travaux, il faudra libérer totalement les locaux de la BCU-Centrale, tout en assurant les prestations prioritaires et le fonctionnement de la bibliothèque. Dès 2019, les magasins déjà équipés de la BCU-Beauregard serviront à entreposer les fonds patrimoniaux, qui seront ensuite rapatriés dans le nouveau bâtiment de la BCU. La majorité des collections sera déménagée définitivement dans le futur Centre de

stockage interinstitutionnel cantonal (SIC), sauf les livres du futur libre accès et les plus demandés qui seront rapatriés du SIC vers la nouvelle BCU.

Les principaux services au public seront maintenus (prêt des livres, prêt entre bibliothèques, accès aux ressources patrimoniales et électroniques); tous les documents resteront accessibles. Certaines prestations seront réduites (env. 250 au lieu des 300 places d'étude actuelles, équipement de reproduction de documents, accès libre plus limité aux périodiques et ouvrages de référence); d'autres ne seront plus offertes (salle d'exposition, cafétéria). Les services en lien avec les missions scientifiques et patrimoniales (consultation de documents précieux, places d'étude, libre accès aux périodiques et autres collections de référence) seront fournis à la BCU-Beauregard qui sera partiellement réaménagée; pour les services en lien avec la culture générale (documentation fribourgeoise, médiathèque, ouvrages de référence, journaux et revues), il est prévu de louer et aménager un espace d'accueil complémentaire en ville de Fribourg qui comprendra également des places d'étude, en utilisant le mobilier existant de la BCU. En outre, en collaboration avec l'Université et à titre provisoire, des places d'étude supplémentaires pourraient être mises à disposition.

Selon sa mission et les espaces disponibles, le personnel de la BCU (y compris celui des bibliothèques sises à l'Université) travaillera à la BCU-Beauregard, au SIC ou dans cette implantation provisoire en ville.

Résumé des besoins de 2019 à 2023 et répartition des locaux (m²) *:

	Total m ²	Beauregard	Local ville Fribourg	SIC
Public: accueil, prêt, information, collections en libre accès, places d'études et de consultation	750	400	350	0
Public: places d'étude et de consultation	550	250 100 places	300 150 places	0
Places de travail pour les collaborateurs et locaux professionnels	1280	850	30	400
Stockage: collections patrimoniales	2300	2300	0	0
Stockage: collections universitaires et constitution du libre-accès, économat	2500	0	0	2500**
Locaux techniques, sanitaires	270	200	70	—***
Total	7650	4000	750	2900

* La répartition proposée pourrait encore être affinée ultérieurement, selon l'offre disponible de locaux

** Hypothèse: stockage dense à 2,1 mètres de haut; la moitié en cas de stockage dense à 4,5 mètres de haut

*** Locaux mutualisés entre toutes les institutions culturelles (SIC)

5.1. Coûts et financement de la période transitoire

La location, les transformations et le fonctionnement de la BCU-Beauregard et du local en ville pourront être financés par le budget ordinaire de la BCU, via une réaffectation des ressources financières libérées du fait que le bâtiment actuel sera fermé pendant les travaux. Les coûts touchant au Centre

de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) sont pris en compte dans le projet y relatif.

Le plan des locaux de la BCU-Beauregard pour la phase transitoire figure en annexe de ce message.

5.2. Frais de déménagement

Une vaste opération de déménagement sera nécessaire. Les frais de déménagement à titre transitoire des livres sont à charge du présent budget d'investissement, tandis que les déménagements définitifs sont à charge du budget du futur SIC.

Déménagement provisoire des volumes

Etape 1 en 2019:

- > 400 000 volumes de la BCU-Centrale à la BCU-Beauregard
- > 350 000 volumes de la BCU-Centrale au SIC
- > *Au total: 750 000 volumes pour un coût estimé à 300 000 francs.*

Etape 2 en 2023:

- > 600 000 volumes de la BCU-Beauregard à la nouvelle BCU-Centrale
- > 550 000 volumes du SIC à la nouvelle BCU-Centrale
- > *Au total: 1 150 000 volumes pour un coût estimé à 460 000 francs.*

Au total: 1 900 000 volumes pour un coût estimé à 760 000 francs. Les frais de déménagement, le mobilier et les machines sont en sus et sont estimés à 250 000 francs.

6. Estimation des coûts et financement

6.1. Devis pour la construction

Le devis général du bâtiment se présente comme suit:

0 Terrain	0
1 Travaux préparatoires	4 200 000
2 Bâtiment	61 720 000
3 Equipements d'exploitation	2 510 000
4 Aménagements extérieurs	600 000
5 Frais secondaires	4 660 000
6 Mobilier	2 310 000
Total Bâtiment (+ ou - 10%)	76 000 000

En outre, les frais annexes sont budgétés comme suit:

Frais de déménagement des livres (part de stockage transitoire)	760 000
Frais déménagement du personnel, des bureaux et des machines	250 000
Réfection qualitative aux abords du bâtiment	450 000
Autres frais annexes, exceptionnels ou imprévus	1 540 000
Total	3 000 000

6.2. Financement

Selon les détails ci-après, le crédit d'engagement nécessaire à la construction s'élève à:

> Coût total (bâtiment et frais annexes):	79 000 000
> Crédit d'étude accordé par le Grand Conseil le 8 avril 2014:	- 4 000 000
> Montant des subventions fédérales estimées sur la base de l'avant-projet:	- 15 000 000
> Crédit d'engagement	60 000 000

Cet investissement pour l'agrandissement et la restructuration de la BCU-Centrale (y compris les études préparatoires) bénéficiera, lorsque les travaux seront engagés, d'une subvention de la Confédération au titre de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), calculée sur la part universitaire du projet (qui est de 85%). Le montant correspond à l'estimation faite par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) sur la base des coûts annoncés dans le cadre de l'avant-projet et des dernières données concernant l'occupation prévue dans le nouveau bâtiment. Il s'agit d'une estimation prudente en application des bases légales actuelles, et pas d'une promesse de subventions. Cette dernière sera uniquement donnée sur la base du projet définitif et selon les bases légales applicables à ce moment-là.

La répartition des montants annuellement décaissés par l'Etat pour le projet est estimée à 5 millions en 2018, 11 (2019), 17 (2020), 20 (2021), 18 (2022) et 1 (2023).

6.3. Conséquences sur les coûts de fonctionnement du bâtiment

L'analyse des coûts de fonctionnement indique une économie potentielle de l'ordre de 400 à 500 000 francs sur les coûts directs d'exploitation du futur bâtiment.

7. Calendrier

Sous réserve de l'issue de la votation populaire qui devrait avoir lieu en juin 2018 et de l'obtention de l'autorisation de construire, le début des travaux est prévu après le déménagement au printemps 2019. Selon la planification envisagée, l'exécution des travaux de construction devrait durer environ 48 mois, de façon à permettre le déménagement et la mise en service en 2023.

8. Référendum

Le crédit d'engagement dépasse la limite prévue par l'article 45 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 (1% du total des dépenses des derniers comptes de l'Etat, soit 36 845 474 francs) et devra par conséquent être soumis au référendum financier obligatoire.

9. Conclusion

L'agrandissement et la restructuration de la BCU-Centrale répondent à une nécessité reconnue depuis 2001 par les autorités, notamment pour assurer la compétitivité de l'Université de Fribourg sur les plans national et international en créant une grande bibliothèque moderne et attractive, à disposition non seulement de l'Université mais également de l'ensemble de la population cantonale en tant qu'espace de formation, de culture et de lecture publique. Ce projet dotera aussi le canton d'un véritable écrin pour son précieux patrimoine manuscrit, imprimé et audiovisuel.

En d'autres termes, le projet permet de:

- > créer la BCU du XXI^e siècle, axée sur la «société de l'information» marquée par le numérique
- > faciliter l'accès du public aux fonds et aux services de la bibliothèque
- > renforcer la BCU en tant que bibliothèque de l'Université, en tant que bibliothèque cantonale et en tant que bibliothèque patrimoniale
- > contribuer à la culture générale et à la formation continue
- > contribuer à la vie culturelle fribourgeoise
- > améliorer le fonctionnement et l'efficacité de la bibliothèque
- > adapter la sécurité des personnes et des biens ainsi que l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite aux normes en vigueur;
- > résoudre les problèmes d'un bâtiment plus que centenaire et d'une infrastructure désuète dans le cadre d'un projet global;
- > conserver un bâtiment emblématique et un joyau architectural, tout en le gardant fonctionnel.

Compte tenu des besoins attestés et de l'argumentation ici développée, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à adopter le projet de décret annexé.

Le décret proposé n'a pas de conséquence directe en matière de personnel. Il n'influence pas la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Il ne pose pas de problème sous l'angle de la conformité au droit fédéral et de l'eurocompatibilité.

Annexes

- A Représentations visuelles
- B Schémas explicatifs
- C Programme des locaux
- D Dossier de plans
- E Devis général
- F Locaux provisoires – Beauregard

Par ailleurs, une vidéo de présentation est à disposition sous:

www.fr.ch/bcu/n/bcu_ext/video